

## Mesures politiques contre les inégalités

Jean-Michel Bonvin, Université de Genève



64

*L'Objectif 10 de l'Agenda 2030 de développement durable vise à «réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre». Plus spécifiquement, il s'agit de diminuer les inégalités matérielles et de résultats d'une part, de promouvoir l'égalité des chances d'autre part. Voyons les défis que cela représente dans le contexte suisse.*

La réduction des inégalités matérielles passe par l'accès à des prestations sociales de remplacement d'un niveau adéquat pour toutes les personnes ne tirant pas de revenu d'une activité lucrative. En Suisse, le système d'assurances sociales est étendu et sert des prestations d'un niveau et d'une durée plutôt élevés en comparaison internationale. Ces prestations permettent de réduire significativement le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté. Dans les deux dernières décennies, les conditions d'octroi et de maintien du droit aux prestations se sont toutefois durcies dans de nombreux domaines (chômage, invalidité, aide sociale), ce qui a rendu leur accès plus difficile, notamment dans un contexte où l'assainissement financier des assurances sociales est présenté comme une priorité. Des études seraient ici nécessaires pour évaluer avec précision les effets entraînés par ces conditions restrictives et, surtout, pour savoir ce qu'il advient de ceux qui ne remplissent pas ces conditions et sont donc exclus des prestations: sont-ils renvoyés à l'aide sociale ou doivent-ils compter sur l'aide de leurs proches ou d'associations? Un autre développement préoccupant à cet égard concerne la précarisation du marché du travail qui est illustrée par l'augmentation du nombre de travailleurs pauvres, dont le revenu doit souvent être complété par des prestations d'assistance sociale. De la sorte, le tra-

vail ne joue plus autant qu'auparavant son rôle d'intégrateur social et devient même parfois un facteur d'augmentation de la précarité et de la pauvreté. Cette évolution requiert aussi de repenser l'articulation travail-protection sociale, dans l'optique d'une réduction des inégalités matérielles.

### Programmes à adapter mieux aux exigences

La promotion de l'égalité des chances passe notamment par la possibilité donnée à tous de se former tout au long de la vie et le développement de programmes dits d'«éducation de la deuxième chance». A ce titre, la Suisse se signale par un accroissement important des mesures actives dans le champ de l'assurance-chômage, l'assurance-invalidité et l'aide sociale. A quelques exceptions près, ces programmes restent toutefois d'ampleur et de durée modestes et ne suffisent pas à octroyer des qualifications reconnues. Il s'agit plutôt d'apprendre à rédiger des CV ou des lettres de motivation convaincantes, d'acquérir des compétences de base en français ou en informatique, toutes choses très utiles mais qui ne permettent pas toujours de convaincre des employeurs potentiels. De plus, les programmes existants sont souvent réservés aux plus qualifiés parmi les bénéficiaires de prestations sociales, ceux pour qui les retours attendus sur investissement apparaissent plus élevés. De fait, la logique d'investissement social qui prévaut dans de tels programmes entraîne des effets de sélectivité qui voit les mesures les plus ambitieuses se concentrer sur les publics les moins défavorisés, ce qui est désigné comme un «effet Matthieu» dans le jargon académique. Au-delà, on observe aussi des phénomènes d'auto-sélection par les bénéficiaires eux-mêmes qui soit ne souhaitent pas se soumettre

aux exigences posées par ces mesures, soit s'en jugent incapables, ce qui conduit à l'augmentation du non-recours aux prestations sociales. Au final, des programmes visant à promouvoir l'égalité des chances n'y parviennent que partiellement, en raison de leur amplitude limitée et de leurs effets de sélection et d'auto-sélection. Ici aussi, des études sont nécessaires pour documenter avec précision l'amplitude de ses effets. La prégnance des pratiques discriminatoires sur le marché du travail, notamment en lien avec l'âge, la nationalité, le sexe ou le handicap, est aussi une question qui mériterait une attention supplémentaire, dans la mesure où de tels comportements empêchent l'égalisation des chances et des opportunités pour les personnes concernées.

### Des efforts à faire

Au total, il apparaît que la Suisse peut déployer des efforts supplémentaires en vue de l'atteinte de l'Objectif 10 de l'Agenda de développement durable. D'une part, la réduction des inégalités matérielles passe par un accès garanti à des prestations sociales de qualité et par une redéfinition de l'articulation travail-protection sociale dans un contexte où le travail ne joue pas toujours son rôle d'intégrateur social. D'autre part, la promotion de l'égalité des chances requiert le développement de programmes d'«éducation de la deuxième chance» encore plus ambitieux et dont l'accessibilité est garantie à tous, ainsi que la mise en place d'une action résolue contre les pratiques discriminatoires sur le marché du travail. La recherche académique a un rôle important à jouer pour combler les lacunes existantes dans notre connaissance de ces phénomènes.

### L'auteur

#### Jean-Michel Bonvin



Jean-Michel Bonvin est professeur de sociologie et socioéconomie à l'Université de Genève. Ses champs d'expertise recouvrent les politiques sociales et de l'emploi, l'innovation organisationnelle dans le secteur public et le tiers secteur, la sociologie du travail et des entreprises et les théories de la justice, notamment l'approche par les capacités.

Ses projets de recherches sont financés, entre autres, par le Fonds national de la recherche suisse et par l'Union européenne. Depuis 2008, Jean-Michel Bonvin est président de l'Association suisse de politique sociale.